



Les parcs publics peuvent revêtir des aspects variés et remplir différentes fonctions : ils peuvent servir de lieux de détente, de loisirs, de rencontre, de jeux... En fonction de sa situation dans la commune, du type de commune (rurale ou urbaine), de l'utilisation qu'en font les citoyens... un parc aura une structure et un entretien bien spécifiques.

Une composante qu'on retrouve pratiquement dans tous les parcs est la présence de grandes surfaces enherbées, pour permettre aux enfants de jouer ou à la famille et autres usagers de pique-niquer, flâner, lire... Ces surfaces sont bordées ou agrémentées de massifs fleuris, d'arbres, de haies, de chemins et de mobilier urbain. Ces différents aménagements peuvent représenter une charge de travail conséquente. Aussi, la structure et l'entretien du parc doivent être pensés pour rencontrer les demandes des citoyens, tout en rationalisant les besoins de gestion.

Concevoir un parc

Pour schématiser, le parc « standard » est composé de chemins, de surfaces enherbées, de parterres fleuris, d'arbres et d'arbustes. Des plans d'eau, sculptures et jeux pour enfants et autres éléments mobiliers peuvent venir s'ajouter.

Chemin

Concernant les chemins, leur entretien sera facilité par **un dimensionnement adapté aux machines** (désherbage, tontes...), tout en permettant le croisement sans difficulté des usagers. Des chemins trop larges provoqueront un piétinement hétérogène de la surface et donc l'apparition plus rapide de plantes indésirables par endroits. **Le choix du type de revêtement** aura aussi son importance et devra être adapté aux machines d'entretien et aux types d'usagers (personnes à mobilité réduite, vélos...). Ainsi les revêtements alvéolés, de type nid d'abeille en plastique avec gravier sont à éviter car ils rendent inutilisables les machines de désherbage mécanique, ainsi que certaines machines thermiques.



Autre possibilité, **la végétalisation** (volontaire ou spontanée) des allées en gravier permet de maintenir une certaine stabilité du sol tout en rendant l'entretien plus facile et moins chornophage qu'un désherbage total sans tolérance à la végétation sauvage. L'utilisation de tondeuses de faible puissance et le réglage de la hauteur de tonte à 8 cm éviteront les projections de gravier au début de la mise en place. Le parcours emprunté par les chemins devra tenir compte des habitudes de déplacement des usagers afin d'éviter la détérioration des parterres ou des pelouses.



Attention à l'effet «frontière»

Si vous souhaitez davantage de tolérance à la végétation spontanée sur les chemins de votre parc, évitez d'installer des bordures.

En marquant la limite entre la pelouse et le chemin, celles-ci portent en effet le message « au-delà, l'herbe n'est pas tolérée » et la présence de végétation spontanée sur le chemin sera alors difficilement acceptée par la population. A contrario, des herbes installées sur des chemins, où la frontière entre cheminement et pelouse n'est pas marquée par une bordure, seront bien plus facilement tolérées



La pelouse

La vocation des pelouses déterminera le type d'entretien à y apporter. Les variations dans les fréquences de tonte peuvent amener du relief, des ambiances différentes ou délimiter des zones aux fonctions différentes (jeu, pique-nique, découverte de la nature, zone naturelle sensible...)

Que peut-on rencontrer comme aménagements enherbés ?

- **Des zones en fauche** avec des cheminements proposant des manières d'évoluer dans le parc et de faire connaissance avec une végétation plus spontanée,
- **Des prairies fleuries** pour accueillir la biodiversité mais aussi proposer un fleurissement alternatif aux parterres d'annuelles,
- **Des zones tondues régulièrement** pour permettre la promenade, les jeux de ballon et la détente,
- **Des zones tondues moins régulièrement** pour les espaces moins fréquentés par les usagers ou pour servir de zone de transition à l'approche d'un plan d'eau par exemple



Choix des implantations

En fonction de sa situation, le choix des plantes aura son importance également. Pour pallier tout sentiment d'insécurité, il peut parfois être nécessaire de **ne pas planter d'arbustes de haute taille**, pouvant créer des «cachettes», par exemple.

L'installation de parterres fleuris est à proscrire si le lieu est habituellement utilisé par des enfants/adolescents qui jouent au ballon, par exemple, afin d'éviter la destruction des plantations. Le parc peut aussi servir de lieu de sensibilisation et d'initiation à la nature, par la **mise en place de plaquettes d'information** sur les espèces végétales présentes, la pose d'hôtels à insectes,....

La nature peut elle-même être prétexte au jeu par des labyrinthes végétalisés, des parcours aux revêtements naturels...



Un mobilier adapté

L'installation réfléchi du mobilier urbain contribue à l'appropriation de l'espace par les citoyens et minimise les risques de dégradation. Pour plus d'informations, consultez notre fiche technique consacrée au mobilier urbain !